



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## permis de conduire

Question écrite n° 63980

### Texte de la question

M. Jean-Marc Chavanne souhaite vivement attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation des auto-écoles de la Haute-Savoie. En effet, les auto-écoles sont victimes de la gestion des permis de conduire de la préfecture. Ce service est incapable, à certaines périodes de l'année, d'assurer les examens par manque de personnel, les candidats sont donc mis en attente et interrompent leur formation. Les auto-écoles doivent faire face à ces difficultés et se justifier auprès de leurs clients, voire limiter leurs horaires de travail. Il souhaite également souligner que l'application des 35 heures, l'allongement programmé de la durée de l'examen pratique du permis B et les départs en retraite promettent des jours encore plus noirs. En conséquence, il souhaite connaître les dispositions qui seront prises pour permettre aux auto-écoles de travailler sans entrave ainsi que les orientations envisagées pour optimiser le travail des services préfectoraux des permis de conduire.

### Texte de la réponse

L'année 2001 a été difficile dans le domaine des examens du permis de conduire sur l'ensemble du territoire, en particulier dans le département de la Haute-Savoie. En effet, la demande forte et continue dans les examens du groupe « poids lourds », marquée par une progression de 11 % par rapport à celle de l'année 2000, s'est concrétisée par une tension importante sur l'offre de places d'examen. Les efforts déployés au niveau national et l'investissement important des délégués et inspecteurs du permis de conduire sur ces tâches prioritaires ont néanmoins conduit, sur les dix premiers mois de l'année 2001, à une augmentation de 10 % du nombre des places attribuées, par rapport à la même période de l'année 2000, dans les catégories précitées. Pour ce qui concerne l'effectif global du corps des inspecteurs, l'effort entrepris en 2000 a été amplifié. En 2001, 72 postes supplémentaires ainsi que 5 postes de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ont été créés. Au total, et si l'on ajoute les remplacements pour départs à la retraite, 98 agents ont reçu leur affectation définitive le 1er janvier 2002. A cette occasion, un inspecteur a été affecté au 1er janvier 2002 dans le département de la Haute-Savoie. Au total, le Gouvernement a décidé de créer 230 postes d'inspecteurs et délégués du permis de conduire entre 2001 et 2003 pour améliorer les conditions de passage du permis, après les 30 postes créés en 2000. Après plusieurs années de stagnation, l'effectif de ce corps de la fonction publique est donc en croissance de 30 % depuis 1997.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Chavanne](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63980

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 juillet 2001, page 4067

**Réponse publiée le** : 4 mars 2002, page 1284